



*Référence à rappeler : 24-037 - 24-DCC-255*

Dans le cadre de la prise de contrôle exclusif de 200 points de vente Casino par la société ITM Entreprises, et à la suite de la décision n° 24-DCC-255 du 28 novembre 2024, l'Autorité de la concurrence a agréé le 17 septembre 2025, M. Romain Provost pour la reprise du magasin de Solliès-Pont (83).

Ce magasin a été cédé (actes de cession datés du 31 octobre 2025), conformément à la lettre d'engagements de la société ITM Entreprises, annexée à la décision de l'Autorité de la concurrence 24-DCC-255 du 28 novembre 2024.